
FORMATIONS D'AUTOMNE : NOUVEAU CONTENU ET AJOUT DE SESSIONS!

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 25 septembre 2023 – Toujours soucieuse de répondre à la demande, la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) est heureuse d'avoir mis à jour le contenu d'une formation, d'avoir ajouté des sessions en plus d'offrir un tout nouveau webinaire!

D'une part, puisque la formation « Gestion efficace des plaintes, recours en cas de manquements aux règlements municipaux et présentation d'un dossier devant la cour » est très populaire auprès des personnes œuvrant au sein d'une municipalité ou d'une municipalité régionale de comté (MRC), la COMBEQ a dû ajouter des sessions. Celles d'octobre et de novembre sont déjà complètes, mais il reste quelques places en décembre!

Ensuite, étant donné que l'omnibus réglementaire publié dans la *Gazette officielle du Québec* en juin dernier apportait des modifications à plusieurs règlements concernant, notamment, l'encadrement des activités en milieu hydrique, la COMBEQ a rapidement ajouté un nouveau webinaire à son calendrier afin d'aider les officiers municipaux en bâtiment et en environnement à comprendre, intégrer et appliquer ces changements. Ainsi, neuf sessions virtuelles de la formation intitulée « Modifications 2023 au régime de protection des milieux hydriques » ont vu le jour. Les webinaires de septembre ont précipitamment affiché « complet », mais il reste quelques places en octobre.

Finalement, pour les participants qui ne sont pas encore tout à fait familiers avec le régime transitoire et qui désirent s'inscrire à la formation « Règlement provincial provisoire pour la protection des milieux hydriques », non seulement le contenu a été mis à jour afin de tenir compte des récentes modifications, mais en plus, la COMBEQ a ajouté deux nouvelles dates à son calendrier, en novembre et en décembre.

La COMBEQ est attentive aux besoins de ses participants afin qu'ils soient mieux informés, outillés et à l'affût des plus récents développements en matière de jurisprudence, de réglementation, de gestion, d'inspection et de permis dans les domaines du bâtiment, de l'environnement et de l'urbanisme.

Pour consulter le calendrier complet des formations : combeq.qc.ca/formations

À propos de la COMBEQ

La Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) est un organisme à but non lucratif qui contribue activement au développement professionnel de plus de 1 400 officiers municipaux en bâtiment et en environnement de partout au Québec, et ce, depuis plus de 25 ans. Par l'entremise de formations reconnues et de services exclusifs, les membres sont ainsi outillés pour appuyer leurs municipalités dans l'élaboration de plans et de règlements d'urbanisme, lesquels favorisent l'aménagement et le développement de leur territoire, le tout, en tenant compte de l'évolution des lois et de leur application.

- 30 -

Source : Geneviève Gosselin, coordonnatrice aux communications et aux événements
Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec
450 348-7178, poste 103 | ggosselin@combeq.qc.ca